

DECISION DU MAIRE 2024/001

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Demande de subvention – appel à projets « tous à vélo 2024 » - Département de Saône-et-Loire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet de la ville de Bourbon-Lancy de procéder à la mise en œuvre de son schéma cyclable pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de l'appel à projets « chèque arbres 71 »,

Considérant que ce projet représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention au titre de l'appel à projets « tous à vélo 2024 » du Conseil départemental de Saône-et-Loire pour la mise en œuvre de son schéma cyclable et plus particulièrement pour la mise en place de jalonnement sur l'ensemble du territoire communal.

ARTICLE 2 : Le montant sollicité est de 5000 € pour un montant plafond de dépenses éligibles HT s'élevant à 10 000€.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 19 janvier 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

